

Si votre ou vos enfants doivent manger à la cantine de la Boissière pour l'année 2017-2018, **merci de retourner cette fiche d'inscription accompagnée de votre RIB/IBAN avant le 23 mai 2017**, aux écoles, au restaurant scolaire ou chez la trésorière de l'Association.

Si votre enfant n'est pas inscrit, il ne pourra malheureusement pas déjeuner à la rentrée.
Evidemment, les fiches des années précédentes ne sont plus valables.

COMITE DE GESTION
DU RESTAURANT SCOLAIRE
DE LA BOISSIERE DES LANDES
Tél.: 02.51.98.70.43

FAMILLE :

.....

FICHE D'INSCRIPTION CANTINE
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

IDENTITE DU PAYEUR:

NOM : Prénom :

Adresse :

85

Téléphone fixe : Portable :

E- mail (notamment pour recevoir les menus) :@.....

ENFANT(S) CONCERNE(S) :

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe en 2017-2018
/...../.....	
/...../.....	
/...../.....	
/...../.....	

Mon (mes) enfant(s) fréquente(nt) :

L'école privée

L'école publique

Mon (mes) enfant(s) mangera(ont) au restaurant scolaire, à compter du lundi 4 septembre 2017, en :

Fréquentation permanente	<input type="checkbox"/> lundi	<input type="checkbox"/> mardi	<input type="checkbox"/> jeudi	<input type="checkbox"/> vendredi
Fréquentation occasionnelle (merci de préciser)				

PRIX DU REPAS: 3,20€

REGLEMENT uniquement par PRELEVEMENT, le 15 de chaque mois (de septembre à juin) pour un montant identique et mensualisé, calculé en fonction des repas à prendre durant l'année scolaire. Une régularisation sera faite en juillet 2018 pour rembourser les repas non- pris si vous avez prévenu la cantine avant 9h30 des absences de votre enfant.

Suite à un changement de logiciel, **MERCI DE JOINDRE OBLIGATOIREMENT VOTRE RIB/IBAN.**

OBSERVATIONS PARTICULIERES (allergies, PAI, ...) :

.....

.....

En cas de changement en cours d'année, je m'engage à prévenir le restaurant scolaire, dès que possible (Tél.: 02.51.98.70.43) ainsi que la trésorière (Mme COSSET, Tél.: 06.66.93.05.54 ou julie.cosset@hotmail.fr).

Ce document ne dispense pas de prévenir le restaurant scolaire à chaque absence avant 9h30.

Document à remettre avant le 23 mai 2017 dans la boîte aux lettres réservée au restaurant scolaire ou à Mme COSSET

(1, allée des Chênes - LA BOISSIERE DES LANDES).

Fait à :

Le :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur en vigueur et en accepte toutes les clauses.

Signature précédée de la mention « lu et approuvée » :